

**Livre blanc** pour  
l'éducation physique et sportive  
et le sport scolaire

Le SNEP-FSU met au débat  
**22 PROPOSITIONS**



**Dynamisme, action et projets  
pour passer les écueils**

**SNEP**  
F.S.U.

# Éducation physique et sportive, sport scolaire :

## Pour répondre enfin aux besoins de la jeunesse

L'École française a confié aux enseignants d'EPS, dans le second degré, le rôle d'instruire - éduquer-former tous les jeunes à la culture physique, sportive et artistique à travers l'enseignement de l'EPS et l'animation du sport scolaire. Cette mission dont ils sont les seuls dépositaires, est inscrite dans leur statut. Elle doit être confortée, renforcée et soutenue.

Avec une EPS et un sport scolaire développés, il s'agit de doter le système éducatif d'une voie originale de réussite scolaire et humaine pour tous les jeunes. Dans cette perspective, l'accès au domaine culturel que représentent les Activités Physiques Sportives et Artistiques demeure, pour le SNEP, une visée fondamentale.

Il faut pour cela promouvoir ce que devrait être leur objet central : jouer, s'exercer, apprendre à s'entraîner, à gérer son effort,

agir avec et contre les autres, prendre du plaisir dans l'épreuve, pour se développer, pour grandir, pour s'affirmer. C'est grâce à cela que l'on peut viser le bien-être de tous-tous, qui est en fait la définition moderne de la santé.

A l'école, l'objectif principal de l'EPS doit rester celui du développement de tous les jeunes, garçons et filles, par l'apprentissage d'éléments de la culture sportive et artistique, reconnus comme caractéristiques et formateurs.

Il faut développer l'Éducation Physique et Sportive à l'École qui seule peut relever le défi de la démocratisation et de l'apprendre-ensemble (partage, confrontation dans des règles, besoin de l'autre, etc.), puisqu'elle s'adresse à tous-tous. Par exemple, sans l'école, garçons et filles seraient toujours séparés dans le sport, sans l'école, les filles ne feraient pas de sports collectifs, les garçons ne feraient pas de danse, etc.

Et il faut développer le sport scolaire qui seul permet une pratique sportive et artistique volontaire à un coût extrêmement bas, encadré par des professionnels de haut niveau.

Les 22 propositions que nous faisons sont faciles à réaliser. Elles ne coûtent pas cher au regard des résultats espérés. Elles



s'appuient sur des dispositifs qui ont fait leurs preuves, et proposent de les étendre ou de les modifier sans les dégrader et faire payer, toujours plus, aux familles le coût de l'éducation qu'elles payent déjà par ailleurs par les impôts.

L'Ecole, comme la société, comme les jeunes, a besoin de stabilité, de repères. A nous de nous appuyer sur ce qui marche.

Pour réussir le pari d'une éducation physique et sportive de qualité, garantie à chaque élève, Il y a nécessité de renforcer le service public :

- Il faut recruter 2 000 enseignants d'EPS par an pour retrouver un taux « normal ».
- Ces enseignants doivent être bien formés : la réforme dite de « mastérisation »

de la formation a été catastrophique. Elle doit être revue de fond en comble.

- La pratique de l'EPS et du sport scolaire nécessite des équipements de qualité et en plus grand nombre. Un plan de constructions doit être mis en place, dans le cadre d'un partenariat État/collectivités territoriales.

Le maître mot de ce que nous proposons est : démocratiser !

S'il est aujourd'hui largement utilisé, parfois en dépit du bon sens, nous lui donnons, dans le champ qui est le nôtre, un contenu que nous soumettons à l'appréciation de tous.

**Engageons-nous pour une meilleure éducation nationale !**



# Résumé des 22 propositions du SNEP

## École primaire :

- Au moins 4 heures par semaine.
- Formation à dominante et épreuve au CRPE (Concours de Recrutement des Professeurs d'École).
- Développement du réseau des CPD et CPC (Conseillers Pédagogiques Départementaux et de Circonscription en EPS).
- Forfait dans le service des volontaires pour le développement du sport scolaire et permettre de faire vivre une AS par école.

## Secondaire :

- Passage, en première étape, à 4h en collège et 3h en lycée.
- Organisation du soutien et rattrapage en EPS pour élèves en difficulté.
- Doublement des options au lycée et création d'une option (ou filière) en Lp.
- Amélioration des conditions matérielles d'exercice.

## Sport scolaire :

- Assurer le forfait AS pour tous les enseignants d'EPS, titulaires et vacataires (3 000 possibilités nouvelles offertes aux élèves).
- Libération systématique du mercredi après-midi.
- Augmentation des subventions (MEN, MJS et Agriculture).
- Maintien des postes de cadres UNSS et retour à leur mise à disposition.
- Moyens supplémentaires à l'UNSS pour l'organisation des rencontres.

## Université :

- Une unité d'enseignement d'EPS obligatoire en Licence.
- Une unité facultative proposée dans chaque année du cursus.
- Financement État de 15 euros par étudiant.
- 1,5% du budget de l'université pour les SUAPS.

## Personnels :

- Abandon de la réforme de la formation initiale des enseignants et remise à plat d'une nouvelle réforme.
- Développement de la formation continue.
- Plan pluriannuel de recrutement.
- Plan de titularisation des précaires.
- Revalorisation du métier (reconnaissance des missions, salaires, service identique aux autres enseignants de second degré, mais intégrant le forfait d'AS, ...).



# EPS à l'école primaire

**A** l'école primaire, l'EPS doit être considérée comme une discipline essentielle. Elle participe au développement de la personne dans toutes ses dimensions et à son entrée dans la culture.

Par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques qui doivent être adaptées à l'âge des enfants, l'EPS permet une découverte et une compréhension particulière et unique de l'environnement, des autres, de soi-même. Dès la maternelle, "se mettre la tête en bas", "danser", "flotter", "lancer", "jouer avec et contre les autres"... sont des expériences physiques et émotionnelles qui permettent à chacun, garçon ou fille, de se développer et de s'approprier le monde de manière originale et singulière. Ni simple animation, ni succession d'exercices, l'EPS permet de confronter les élèves à des activités codifiées, de construire des règles de jeu et de fonctionnement, de faire vivre à l'élève des rôles sociaux demandant responsabilité et tolérance. Pour que les élèves acquièrent des compétences effectives et durables, les programmes préconisent de faire des cycles longs (12 à 15 séances) pour que les apprentissages soient durables. Ils incitent les enseignants, dans le cadre de leur polyvalence, à s'engager aussi dans des projets pluridisciplinaires.

## **Pour que chaque enfant s'épanouisse grâce à l'EPS, il faut donc en priorité :**

- Assurer 4 heures d'EPS par semaine : 2 à 3 séances à l'école élémentaire et une séance par jour en maternelle.
- Construire et mettre à disposition des écoles du matériel et des équipements adaptés.

- Améliorer la formation des professeurs des écoles en formation initiale et continue, rétablir l'épreuve obligatoire au CRPE (concours de recrutement).
- Impulser des véritables formations à "dominante" en EPS comme en Arts, en Sciences, ... permettant un travail en équipe entre enseignants dans le cadre de « plus de maîtres que de classes ». Le but est d'assurer une véritable polyvalence des enseignements aux enfants.
- Permettre le développement des rencontres sportives et du sport scolaire volontaire au sein de l'USEP en accordant un forfait d'animation, comme dans le second degré, aux enseignants qui l'animent dans chaque école.
- Ré-impulser les équipes départementales EPS, avec un plan de rattrapage pour former et recruter des Conseillers Pédagogiques EPS. Le Conseiller Pédagogique de Circonscription EPS doit pouvoir assumer pleinement et en priorité sa mission EPS.
- Se doter d'observatoires de pratiques produisant des outils qualitatifs et statistiques sur le « savoir-nager », sur l'impact des rencontres sportives USEP sur l'enseignement obligatoire, sur l'impact de la présence d'un enseignant « à dominante » dans une école, sur l'impact des liaisons CM2-6<sup>ème</sup>, etc... dans le but de stabiliser et généraliser les pratiques innovantes.

Enfin, il faut noter que certaines collectivités territoriales ont les moyens d'apporter divers soutiens aux enseignants, mais il revient en priorité à l'Etat d'assumer cette mission pour corriger les inégalités, notamment en matière d'installations sportives.

# Le collège : un atout pour la démocratisation scolaire

**D**epuis quelques années, particulièrement avec la loi Fillon de 2005 et l'ensemble des dispositifs accompagnant sa mise en œuvre (dont le socle commun de connaissances et compétences dont nous contestons la logique interne), le collège français est entré dans une nouvelle phase marquée d'abord par la réduction de l'investissement éducatif et par d'importantes diminutions de postes d'enseignant-es. Toutes les mesures instaurées ces dernières années portent la marque d'une absence totale d'ambition à faire progresser tous-tes les jeunes. Ce moins d'école se traduit par un renforcement des inégalités.

A l'opposé, nous préconisons que la culture sportive et artistique soit partie intégrante des contenus de la scolarité de tous-tes les jeunes. La diversité et la complexité des APSA (Activités Physiques, Sportives et Artistiques) favorisent et enrichissent de nombreux apprentissages.



Si le socle commun était maintenu nous revendiquons qu'y soit rajoutée une « huitième compétence » : « Pratique et maîtrise des principaux éléments de la culture physique sportive et artistique » qui devrait permettre de reformuler des exigences fortes pour tous, pour s'approprier de manière critique la culture corporelle en :

- Construisant des habitudes de pratique éclairée, lucide et critique, autonome et responsable.
- S'engageant de façon délibérée dans l'effort, la production d'une performance ou d'une prestation de qualité.
- Intégrant des usages et des comportements caractéristiques : prise de risque raisonné, solidarité, altérité et respect de soi, des autres et de l'environnement.
- Construisant des techniques pour jouer et se développer à son meilleur niveau.

Ce bagage culturel doit être partagé par tous-tes dans le cadre de l'enseignement obligatoire et trouver son prolongement, dans le cadre d'approfondissements possibles, dans des options, des sections sportives ou le sport scolaire.

Le collège doit être repensé autour de la question centrale de la démocratisation : structures, accueils, équipements diversifiés et adaptés intra-muros ou à proximité immédiate, diversité des disciplines, formation des enseignant-es, contenus, programmes, rythmes scolaires... En EPS, nous prônons d'augmenter dans un premier temps, d'une heure, les horaires des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>. et de faire des équipements sportifs une grande cause nationale.

# Le lycée : *utiliser et renforcer ses savoirs et savoir-faire pour se construire une vie physique, sportive et artistique*

L'EPS, à l'heure où les adolescents et surtout les adolescentes, pour diverses raisons, se détournent massivement d'une pratique physique régulière, est le seul moment, obligatoire et pour tous, d'une pratique effective des APSA et d'accès à des connaissances pour comprendre la construction et le fonctionnement de la culture physique sportive et artistique.

Mais l'horaire actuel (2h théoriques, mais en fait 1h10 en moyenne sur l'ensemble du territoire, en raison du temps de déplacement sur les installations) est insuffisant. La sédentarité, mais aussi les besoins de rencontres, d'expression individuelle et collective, requièrent de laisser plus de place à l'EPS pour les jeunes d'aujourd'hui. Compte tenu des contraintes (moyens, mais aussi organisation des emplois du temps...), deux séquences d'EPS hebdomadaires, contre une actuellement, semblent un objectif raisonnable. Une première étape, à 3h hebdomadaires pour tous, est indispensable.

La possibilité de groupes à effectifs réduits est indispensable tant pour des raisons pédagogiques que de sécurité dans certaines activités.

Par ailleurs l'enseignement optionnel doit être développé pour que celles et ceux qui le souhaitent puissent avoir un enseignement et des pratiques approfondies. Cela passe dans un premier temps par le doublement de l'offre actuelle qui ne correspond pas aux besoins. Cela passe égale-

ment par l'ouverture de formes d'enseignements optionnels EPS et de filières sur les métiers du sport en lycée professionnel. Les installations sportives nécessaires aux apprentissages et à la couverture des programmes doivent être variées, adaptées, disponibles sur tout le temps scolaire, localisées intra-muros ou à proximité immédiate des établissements.

Enfin le sport scolaire, qui souffre dans les lycées de l'accumulation des contraintes successives des différentes réformes et de la baisse conjuguée des moyens, doit pouvoir retrouver une place normale en libérant des plages horaires pour la pratique, l'entraînement, et de façon indispensable le mercredi après-midi, temps commun des rencontres inter-établissements.



# Le sport scolaire

L'organisation du sport scolaire Français dans le second degré est unique dans le monde. Elle peut être qualifiée de modèle, avec ses 3 caractéristiques :

- Une association sportive est créée dans chaque établissement et est présidée par le chef d'établissement ; elle offre à tous les élèves volontaires la possibilité d'une pratique sportive à moindre coût tout au long de l'année ;
- Elle est animée principalement par les enseignants d'EPS qui disposent pour cela d'un forfait de 3h dans leur service ; cette animation fait partie des missions statutaires des professeurs d'EPS ;
- L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), « fédération » sportive scolaire, est chargée d'organiser les rencontres sportives et artistiques entre les AS, à tous les niveaux, principalement le mercredi après-midi. L'UNSS est présidée par le Ministre de l'EN et ses instances locales par le responsable institutionnel de chaque niveau (Recteur et IA).

Ainsi organisé, le service public du sport scolaire du second degré est sans



conteste une réussite : 1 million d'élèves licencié(e)s à l'UNSS, dont 40% de filles ; 100 000 Jeunes Officiels formés chaque année et impliqués dans le bon déroulement des rencontres, du niveau local à l'international ; plus de 60 activités sportives proposées partout en France... Il est déjà synonyme de démocratisation, d'intégration originale de la culture sportive dans la culture scolaire.

**Pour donner, partout et pour tous, une véritable assise au sport scolaire, nous formulons 5 propositions prioritaires :**

- Le forfait indivisible de 3 heures d'animation de l'AS en lien avec les rencontres et compétitions UNSS, doit être garanti à tous les enseignants d'EPS, qu'ils soient titulaires ou non.
- Chaque service déconcentré de l'UNSS (départements et régions) doit être dirigé par un directeur et un ou des adjoints en fonction de la taille du service, sous la responsabilité du ministère de l'EN. Ceux-ci doivent être assistés d'un ou plusieurs secrétaires, dont la charge financière revient à l'État.





- Le temps des rencontres sportives scolaires du mercredi après-midi doit être libéré pour toutes les classes dans tous les établissements. Qu'elle soit sportive ou non, cette coupure de milieu de semaine est une « respiration » pour tous les élèves.
- Pour que le service public du sport scolaire puisse jouer tout son rôle dans la démocratisation de l'accès aux pratiques, il faut que l'État, par l'intermédiaire des ministères concernés (EN, Sports, Agriculture) augmente de façon notable les subventions à l'UNSS (celle de l'EN stagnait depuis 1989 et a été réduite en 2011 !). Il faut cesser d'augmenter d'année en année la part de financement par les familles. Aucun élève ne doit être empêché de pratiquer parce qu'il ne peut pas payer la cotisation de l'AS.
- Aucune équipe d'établissement ne doit être contrainte de renoncer à une compétition pour laquelle elle s'est qualifiée, au motif que son AS n'a pas les moyens de payer déplacement et/ou hébergement. Du niveau local (les districts) aux niveaux départemental, académique et national, l'UNSS doit disposer des moyens pour organiser les rencontres inter AS dans un esprit de service public.

## L'enseignement supérieur

La pratique sportive dans l'enseignement supérieur reste faible (moins de 20%). Face à ce constat et pour le dépasser, tous les rapports ministériels commandés depuis les années 1970 pour faire des propositions de développement du sport dans l'enseignement supérieur, soulignent qu'il faut lever l'obstacle principal qui est la non reconnaissance institutionnelle de la valeur culturelle et universitaire du sport. Ces rapports pointent aussi la prégnance du dualisme corps-esprit reléguant le sport au rang de sous-culture, comme un simple divertissement ou objet de consommation pour son entretien personnel.

**C'est pourquoi nous proposons, en plus de plans de recrutement et de constructions d'installations sportives, la mise en place :**

- D'une Unité d'Enseignement Obligatoire (UEO) APSA inscrite dans l'emploi du temps de l'étudiant sur au moins un des six semestres du cycle licence et cela

dans tous les cursus de formation. Cette UEO doit être inscrite dans les maquettes de formation.

- D'une offre systématique d'Unité d'Enseignement dit Libre (facultatif-UEL) APSA proposée à chaque étudiant, à chaque semestre du cursus universitaire UEL de la licence au master. Cette offre d'UEL doit être inscrite dans les maquettes de formation.
- La participation de l'État chaque année à minima à hauteur de 15 euros par étudiant et suivant l'évolution du coût de la vie (investissement d'environ 22 millions d'euros).
- Une participation de chaque université à hauteur de 1,5% de son budget de fonctionnement pour alimenter le budget de leur SUAPS.

Les deux premières mesures pédagogiques visent à donner à chaque étudiant, qu'il soit débutant ou expert, la possibilité de reprendre ou de poursuivre, de découvrir ou d'approfondir dans sa formation,

une pratique critique et réflexive. Ces mesures ont pour but de stimuler une appétence pour la poursuite d'une Activité Physique Sportive et Artistique (APSA) sur son temps personnel. La combinaison d'une obligation de pratique à un moment avec celle d'une offre systématique d'Unité d'Enseignement Libre (UEL), inscrite dans les maquettes et dans les emplois du temps, sont des leviers incontournables pour augmenter et démocratiser la pratique des étudiants.

Les deux autres mesures donneraient une assise financière minimale et pérenne au budget des SUAPS pour assurer leurs fonctionnements et permettre entre autres une offre d'APSA variée.

### La formation des enseignants d'EPS

Former un enseignant demande du temps et des connaissances d'ordre scientifiques, didactiques et professionnelles. Il est indispensable de penser les cursus de formation depuis la Licence jusqu'à l'entrée du métier. L'admission au concours de

recrutement ayant lieu à Bac +5, il est nécessaire de pré-recruter au niveau de la licence pour assurer un vivier de candidats, donner aux étudiants les moyens financiers et leur permettre d'être disponibles pour poursuivre des études exigeantes de niveau master. Lors du cursus STAPS, la place des APSA doit être renforcée ainsi que le lien avec le terrain (stages de pratique accompagnée, avec prise de responsabilité progressive). Suite au recrutement, l'entrée dans le métier (année de fonctionnaire-stagiaire) doit se faire à mi-temps, l'autre mi-temps étant consacré à la poursuite de la formation professionnelle et l'adaptation aux différents contextes d'enseignement dans le cadre d'IUFM rénovés.

La formation des formateurs et tuteurs doit être développée, en lien avec la recherche en intervention dans les APSA et en éducation. Les tuteurs doivent bénéficier de décharges de service pour accompagner et participer activement à la formation des stagiaires.

